

Vous éditez de la musique de publicité ? La Sacem et Yacast simplifient vos démarches grâce à Adtrack.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE ADTRACK ?

Adtrack est **une base de données exhaustive des spots publicitaires** diffusés à la télévision et à la radio mise à disposition par Yacast.

Equipé d'un moteur de recherche par annonceur/marque/produit, le service Adtrack vous permet de **visualiser et de télécharger les fichiers des spots publicitaires**.

Enfin, Adtrack vous permet de **générer directement une fiche technique publicitaire préremplie** avec toutes les informations identifiées par Yacast (annonceur, marque, produit, code ARPP, musiques utilisées...). Après vérification des informations, vous n'avez plus qu'à **signer la fiche technique et la renvoyer par mail à depot.pub@sacem.fr** afin de faire votre déclaration à la Sacem.

COMMENT ACCÉDER À ADTRACK ?

La Sacem vous permet d'accéder gratuitement à Adtrack.

1. Faites votre demande par mail à pro.def@sacem.fr en précisant le nom de votre société et votre numéro de personne (ou votre COAD).
2. **Signez** la charte d'utilisation ci-jointe et **joignez-la à votre demande**.
3. Après vérification par la Sacem, vous serez contacté directement par Yacast qui vous transmettra le lien et les identifiants d'accès au service.

UNE QUESTION ? BESOIN D'AIDE ?

Yacast est à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation du service Adtrack.

Vous pouvez les contacter par mail ou par téléphone :

adtrack@yacast.fr

01 56 28 59 23

À NOTER :

Adtrack est un moyen supplémentaire de faire une déclaration de fiche technique publicitaire à la Sacem et ne remplace pas la procédure de déclaration existante (via la fiche technique publicitaire téléchargeable sur sacem.fr > *Documents et brochures* > *Bulletins de déclaration*). Pour un même spot publicitaire, vous devez utiliser l'une ou l'autre des procédures, ne pas faire deux fois la déclaration.

Une fois reçue par la Sacem, la documentation de votre spot publicitaire est visible dans votre catalogue dans un délai moyen de 3 semaines.

Dans le cadre du développement de services destinés à ses membres, la Sacem s'est associée à Yacast afin de simplifier les démarches des éditeurs de musique publicitaire en leur permettant d'accéder gratuitement – pendant toute la durée du contrat conclu entre la Sacem et Yacast – au service « Adtrack » développé par Yacast.

La présente charte définit les modalités et conditions d'utilisation du service Adtrack.

POURQUOI UTILISER LE SERVICE ADTRACK ?

Le service Adtrack est une base de données qui recense de manière exhaustive les spots publicitaires diffusés à la télévision et à la radio et vous offre un moyen supplémentaire de faire la déclaration de fiche technique publicitaire à la Sacem qui accompagne le dépôt d'un spot publicitaire.

A cet effet, le service Adtrack – dont les conditions d'accès sont détaillées dans la fiche pratique qui vous a été adressée – permet :

- de **visualiser les spots publicitaires et de télécharger les fichiers de ces derniers** grâce à un moteur de recherche par annonceur/marque/produit,
- de **générer directement une fiche technique publicitaire préremplie** avec toutes les informations identifiées par Yacast (annonceur, marque, produit, code ARPP, musiques utilisées, durée...). Après vérification des informations, vous n'avez plus qu'à **signer la fiche technique et la renvoyer par mail à depot.pub@sacem.fr** afin de faire votre déclaration à la Sacem. Pour rappel, cette déclaration devra également s'accompagner, le cas échéant et dans la mesure du possible, du dépôt de l'œuvre reproduite dans le spot publicitaire.

Vous pourrez ainsi choisir d'utiliser :

- soit la procédure classique de déclaration où vous devez compléter vous-même la fiche technique publicitaire téléchargeable sur *sacem.fr > Documents et brochures > Bulletins de déclaration*,
- soit le service Adtrack

Pour un même spot publicitaire, vous devez utiliser l'une ou l'autre des procédures, ne pas faire deux fois la déclaration.

Afin de pouvoir bénéficier de l'accès au service Adtrack (qui est un accès à titre gracieux), vous vous engagez à :

- utiliser le service Adtrack conformément à la réglementation en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- respecter la réglementation en vigueur en matière de fraude informatique, et à ce titre, à s'abstenir de tenter une intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou d'altérer, totalement ou partiellement les éléments qu'il contient,
- garder strictement confidentiels les moyens d'identification et de connexion qui vous sont spécialement affectés par la société Yacast et à informer, immédiatement, cette dernière de toute perte, compromission, utilisation non autorisée ou tentative de violation suspectée de ces moyens,

- garder également strictement confidentielles les données contenues dans la base de données Adtrack, notamment ne les divulguer à aucune autre personne physique ou morale, sauf accord écrit préalable de Yacast et prendre toutes les mesures appropriées afin de préserver leur sécurité et leur intégrité, afin notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées ou endommagées,
- utiliser les données mises à disposition sur Adtrack exclusivement pour vous permettre de compléter la fiche technique publicitaire et, ainsi, les reproduire ou extraire uniquement afin de les comparer à celles de votre catalogue avant de générer et d'adresser à la Sacem les fiches techniques publicitaires correspondantes,
- ne pas utiliser ces données d'une manière qui pourrait être directement ou indirectement préjudiciable à la Sacem et/ou à Yacast, et prendre toute mesure permettant d'en empêcher une utilisation détournée ou frauduleuse,
- respecter le Règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016 dit, « Règlement Général de Protection des Données », les données présentes pouvant contenir des Données personnelles,
- mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer un niveau de sécurité approprié,
- veiller à ce que ces données soient toujours localisées sur le territoire de l'Union européenne et ne fassent l'objet d'aucun transfert hors de ce territoire,

Par ailleurs, en votre qualité de membre de la Sacem, vous vous engagez à respecter ses Statuts et Règlement général et, plus particulièrement, en application des dispositions des articles 29 1° et 3° et 38 du Règlement général, à :

- ne concourir directement ou indirectement ni à l'accaparement de programmes, ni à l'établissement de programmes faux ou inexacts,
- déclarer toutes les œuvres dont vous êtes l'éditeur et garantir que ces œuvres ne sont entachées, ni de contrefaçon, ni de plagiat, ni d'emprunt illicite.

En cas de non-respect de la présente Charte, vous serez passible des sanctions prévues aux articles 11 et 29 des Statuts et 30 du Règlement général de la Sacem, sans préjudice de toute autre sanction attachée à des poursuites pénales notamment des chefs de faux et d'usage de faux, d'une part, et d'escroquerie ou de tentative d'escroquerie, d'autre part.

Enfin, l'accès aux plans médias des campagnes publicitaires n'est pas inclus dans le service Adtrack. L'éditeur souhaitant disposer des relevés horodatés des diffusions des spots publicitaires dans lesquels ses œuvres sont reproduites devra donc souscrire cette option directement auprès de Yacast.

Nom de la société d'édition : _____

Fait à _____, **le** _____

Signature de l'éditeur précédée de la mention « lu et approuvé »

Vos informations sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) ainsi qu'à Yacast (sous-traitant) sur la base de l'acceptation de la présente charte aux fins de mise à disposition du service Adtrack. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans à compter de leur réception.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer par voie électronique, en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique « Politique de confidentialité » sur www.sacem.fr.